



## Achat terrain et construction residence principale

Par **VIRGINIE971**, le **31/03/2008** à **20:47**

BONJOUR

NOUS SOMMES SUR UN PROJET D ACHAT DE TERRAIN ET DE CONSTRUCTION  
POUR NOTRE RESIDENCE PRINCIPALE

NOUS AVONS DES INQUITUDES POUR LE TERRAIN EN EFFET IL S AGIT D UNE  
PARCELLE DE 2500M2 ACHETER PAR NOUS ET UN AUTRE ACQUEREUR POUR Y  
FAIRE CHACUN UNE MAISON

CHACUN PAIERAI SA PARTIE MAIS LA DIVISION SERAIT PEUT ETRE FAIT APRES  
COUP IL N Y A PAS DE CERTITUDE MOI JE PENSE QU IL VEUT IMPOSER LA DIVISION  
DE LA PARCELLE APRES CONSTRUCTION POUR AVOIR TOUTES LES CHANCES QUE  
CELA SOIT ACCEPTER

MAIS IL NOUS PARLE DE COPROPRIETE CELA NOUS FAIT PEUR SURTOUT SI CELA  
SE PASSE QUAND LA MAISON ES FINI

EST CE LEGAL QU ENGENDRERAI LA COPROPRIETE DE CE TERRAIN

MERCI D AVANCE POUR VOTRE REPONSE

CORDIALEMENT

VIRGINIE COUBERIS

virginie.couberis@voila.fr